



Fiche réflexe pour les professionnels de santé : Femmes victimes de violences



AGIR

Montrer son implication :

mettre des affiches et des brochures à dispositions des patientes en salle d'attente

Évaluer les signes de gravité :

si besoin mettre en place des mesures de protection

Établir un certificat médical ou une attestation professionnelle :

ils sont nécessaires à la victime pour faire valoir ses droits et obtenir une protection

Informier et orienter la victime

sur ses droits et le réseau de professionnels et associatifs qui pourront lui venir en aide

À consulter :

les guides pratiques de l'HAS

https://www.has-sante.fr/jcms/p_3104867/fr/reperage-des-femmes-victimes-de-violences-au-sein-du-couple#toc_1_1_5

https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2019-09/fs_femmes_violence_agir_092019.pdf

POINTS DE VIGILANCE

Les violences conjugales concernent tous les milieux sociaux, tous les âges tous les niveaux d'études, toutes les cultures

Circonstances à risques : jeune âge, grossesse, séparation

Signes de coups et blessures

Comportement de la victime : contrainte dans son emploi du temps (pressée de rentrer), dépression, fatigue, addictions

Comportement du conjoint : attitude hyper-prévenante, prise de pouvoir, addictions

À DIRE EN CAS DE DOUTE

« Comment vous sentez-vous à la maison ? »

« Avez-vous peur pour vos enfants ? »

« Vous est-il déjà arrivé d'avoir peur de votre partenaire ? »

À ÉVITER

« Vous êtes restés avec cet homme pendant tout ce temps ? »

« Est-ce que vous êtes consciente que vous ne protégez pas vos enfants ? »

« Pourquoi vous acceptez ça ? »

ORIENTER VERS DES ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES (76)

En cas d'urgence : Gendarmerie: 17 / Hébergement d'urgence: 115
n° d'écoute national: 3919 / SMS temps du confinement: 114

Plate-forme de signalement des violences : <https://www.service-public.fr/cmi>

Intervenantes Sociales Référentes Police et Gendarmerie (ISRPG) :

Pour toute information concernant les violences conjugales et pour un accompagnement au dépôt de plainte, demander un rdv en commissariat ou brigade de gendarmerie avec l'ISRPG de secteur

Informations juridiques : CIDFF de Seine-Maritime
33 rue du Pré-de-la-Bataille, Rouen / 02 35 63 99 99

Associations d'aide aux victimes : AVIPP : 02 35 70 10 20 (Rouen)
Avre 76 : 02 35 21 76 76 (Le Havre) / AVIM: 02 35 82 01 19 (Dieppe)

Accueil, accompagnement, orientation, mise à l'abri :

PAVIF, 19 rue Armand-Carrel, Rouen / 02 35 71 26 01

ASAE, 78 rue des Martyrs, Elbeuf / 02 35 37 35 97

AFFD, 54 av. Vladimir-Komarov, Le Havre / 02 35 24 82 48

ONM, La Passerelle, 10 Avenue du Général-Leclerc, Dieppe / 02 35 84 65 62

AHAPS: 06 60 60 33 70 ou 07 68 25 54 95 (zone rurale Bolbec-Fécamp)